

Bourse de Montréal Inc. – Actualisation de la Règle Sept et abrogation des Politiques C-2, C-4, C-10, C-11, C-12, C-13 et C-15

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet d'actualisation de la Règle Sept et d'abrogation des Politiques C-2, C-4, C-10, C-11, C-12, C-13 et C-15 concernant les opérations des participants agréés, déposé par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ces modifications visent à refléter le fait que la Bourse n'est plus impliquée dans des activités de réglementation du capital de ses participants agréés.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-04-04, Vol. 5, n° 13).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 5 mai 2008, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514. 395.0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4322
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca